

RÈGLEMENT 01-277-02

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT  
PLATEAU MONT-ROYAL, NUMÉRO 01-277, PAR  
L'AJOUT DE L'USAGE « VÉHICULES  
AUTOMOBILES (LOCATION, VENTE) » DANS LA  
ZONE C. 3(5)

---

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement été donné le 4 mars 2002;


À LA SÉANCE DU 6 MAI 2002, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. L'article 189 du Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement Plateau Mont-Royal, numéro 01-277, est modifié par l'insertion, au premier alinéa, après l'usage numéro 22, de l'usage suivant :

« 22.1 Véhicules automobiles (location, vente) ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.





CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

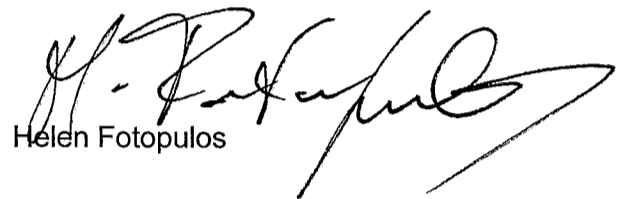
Avis de motion	4 mars 2002
Résolution d'adoption	6 mai 2002
Certificat de conformité	18 juillet 2002
Publication complétée	
Entrée en vigueur	5 juillet 2002

La secrétaire d'arrondissement,



M<sup>e</sup> Johane Ducharme, o.m.a.

La mairesse de l'arrondissement,



Helen Fotopulos